

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 24 mai 2022

Date de la

Convocation :

trente,

19 mai 2022

Date d’Affichage :

25 mai 2022

Objet : Délibération n° 2022-066

CCB : Avis sur le rapport de la CLECT pour l’intégration de Puy St Pierre.

L’an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai à vingt heures

**le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 12 – Nombre de pouvoirs : 2

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FAURE BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROUX Catherine.

Étaient représentés : Mme AUGIER Laetitia par Mme ROUX Catherine, M. LAURENT Sylvain par M ARNAUD Cyril.

Absente excusée : Mme ROMAN Leslie.

Mme GRANET Céline a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose :

Par courrier en date du 20/04/2022, la communauté de Communes du Briançonnais (CCB) a notifié le rapport établi le 28/02/2022 par la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et relatif à l’évaluation des charges et des produits transférés à la CCB lors de l’intégration de la commune de Puy Saint Pierre.

CONSIDERANT que la commune dispose d’un délai de trois mois pour se prononcer à compter de la date de notification du rapport,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT du 28/02/2022 ci annexé relatif à l’intégration de la commune de Puy Saint Pierre

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE